

Conditions de vente en ligne des forfaits

Saison 2025/2026

1- Fonctionnement du site internet « www.carteloisirs-neige.fr »

Le site Internet « www.carteloisirs-neige.fr » est un outil de commercialisation de forfaits de ski géré par ACL pour le compte des associations du réseau ANCAV-SC et réservé à leurs adhérents individuels titulaires de la Carte Loisirs.

Les forfaits sont produits par les exploitants des remontées mécaniques de chaque station, et revendu par ACL aux skieurs.

Le site « www.carteloisirs-neige.fr » permet aux adhérents de réserver en ligne des forfaits à tarifs réduits et d'accéder, par un système dit mains libres, à différents domaines skiables. La liste des stations concernées est disponible auprès des associations du réseau.

L'inscription à « www.carteloisirs-neige.fr » est soumise au préalable à l'adhésion individuelle à l'une des associations du réseau ANCAV-SC (appelée la Carte Loisirs) et à l'achat d'un badge Mont'Pass « mains libres » permettant aux adhérents de déclencher les bornes d'accès aux remontées mécaniques, ou pour quelques stations spécifiques, d'un badge Alfi disponible auprès de l'association.

Le site internet « www.carteloisirs-neige.fr » étant relié aux sites de vente en ligne des stations de ski, les ventes de forfaits peuvent être ponctuellement interrompues, par exemple lorsque les stations font des mises à jour sur leurs propres sites. En aucun cas ACL ne peut être tenu responsable de la non disponibilité des forfaits d'une station en ligne.

En s'inscrivant sur le site « www.carteloisirs-neige.fr », l'adhérent déclare accepter les présentes conditions générales.

2- Fonctionnement du badge Mont'Pass

Le badge Mont'Pass est personnel et incessible. En aucun cas il ne peut être prêté, revendu ou utilisé par une autre personne que l'adhérent lui-même.

Le badge Mont'Pass est vendu exclusivement dans les associations du réseau ANCAV-SC et leurs collectivités adhérentes. Un seul badge Mont'Pass peut être obtenu par Carte Loisirs.

L'inscription est effectuée en ligne directement par l'adhérent. Dans le cadre d'une adhésion familiale ou couple, l'adhérent peut enregistrer plusieurs skieurs sur le même compte.

L'adhérent a la possibilité de réserver directement en ligne chaque forfait de ski du domaine skiable de son choix par rechargement, avec un paiement en ligne immédiat .

L'adhérent est invité à conserver une copie de la confirmation de son achat.

Pour bénéficier chaque saison des avantages associés au badge Mont'Pass, les adhérents devront enregistrer chaque année sur le site « www.carteloisirs-neige.fr » leur nouveau numéro de Carte Loisirs obtenue pour l'année en cours.

3- Tarifs des forfaits de ski

Les tarifs de forfaits des remontées mécaniques des domaines skiables sont fixés par chacun des exploitants de remontées mécaniques et sont facturés à l'adhérent selon les conditions tarifaires en vigueur à la date de consommation. Le détail des tarifs peut être obtenu auprès de nos associations.

Les conditions générales de vente et d'utilisation, propres à chaque exploitant, s'appliquent pour les titres de transports les concernant. Elles sont disponibles auprès de chaque exploitant de remontées mécaniques.

En cas de dysfonctionnement ou de vente en ligne fermée, le badge Mont'Pass peut éventuellement être rechargé en caisse de la station, à la condition que cette dernière l'accepte. Elle est libre d'appliquer le tarif qu'elle souhaite. En aucun cas les associations du réseau ne prendront en charge la différence entre le tarif réglé à la station et celui annoncé par nos associations ou sur le site www.carteloisirs-neige.fr.

Le skieur qui achète sur le site accepte les tarifs indiqués dans la commande. Aucun remboursement partiel ou complet ne sera possible, même s'il trouve après son achat un autre tarif plus avantageux auprès de la station ou d'un autre revendeur.

Les tarifs journées des remontées mécaniques des domaines sont disponibles auprès des associations ou éventuellement publiés sur les sites Internet www.carteloisirs-auvergnhonealpes.fr et www.carteloisirs-neige.fr. Ces tarifs ne sont pas contractuels et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment. Les produits sont proposés à la vente jusqu'à la fin de saison, sauf mentions particulières spécifiées sur les sites.

Les tarifs indiqués sont en Euros (€) toutes taxes comprises, hors support main libre et frais de gestion.

ACL se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les produits commandés sont facturés au prix en vigueur lors de l'enregistrement de la commande.

Tous les prix indiqués incluent le montant du forfait en tenant compte du taux de TVA en vigueur appliqué par les stations de ski. En cas de changement du taux de la TVA, le prix TTC est susceptible de subir la même variation.

Les frais de gestion s'élèvent à 1,70 € par commande.

4- Commande

Le client confirme définitivement sa commande lorsqu'il valide ses coordonnées bancaires. Il accepte alors le processus de commande ainsi que les conditions générales de vente.

Les commandes doivent être passées au minimum 30 minutes avant l'utilisation du titre commandé.

Le paiement des journées rechargées se fera uniquement en ligne par carte bancaire.

4-1. Paiement par carte bancaire (on-line)

- Sont acceptées sur notre site les cartes CB-VISA-EUROCARD-MASTERCARD.
- Ne sont pas acceptées à ce jour, les cartes American Express, Aurore, Diners Club.
- Pour ce type de transaction, les données confidentielles sont transmises cryptées et ne transitent pas par nos serveurs, d'où une parfaite confidentialité de vos données.
- Le paiement par carte bancaire est sécurisé en collaboration avec Cyberplus paiement-3D secure qui garantit la confidentialité des règlements. Il vous appartient d'avoir validé les informations nécessaires auprès de votre banque afin de pouvoir effectuer le paiement par carte bancaire.
- Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du client par sa banque entraîne de ce fait l'annulation du processus de commande.
- En rechargement, la carte bancaire est débitée le jour de la commande.
- La commande validée par vos soins ne sera considérée comme effective qu'une fois l'accord donné par le centre de paiement de cartes bancaires. Une fois la commande conclue, le client reçoit un accusé de réception de cette commande par courriel.

En cas de litige :

Les commandes sont soumises à la loi française. Les informations contractuelles sont présentées en langue française et les produits proposés à la vente sont conformes à la réglementation française.

En cas de litige, les tribunaux français sont seuls compétents.

4-2. Annulation de commande :

En application de l'article L 121-21-8 du Code de la consommation, la vente des titres n'est pas soumise à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L121 du code de la consommation en matière de vente à distance.

Sauf dérogation de l'exploitant des remontées mécaniques, tous les forfaits réservés sur le site « www.carteloisirs-neige.fr » sont datés. Ils ne sont ni remboursés, ni échangés quelle que soit le motif de la demande : maladie, accident ou toute autre cause personnelle au titulaire et ce quelque soit la durée de validité dudit forfait.

Si, à titre exceptionnel, ACL acceptait l'annulation et le remboursement d'une commande, des frais de dossier de 2 € par forfait, jour et personne seraient appliqués en plus des éventuels frais d'annulation demandés par la station.

4-3. Abonnement Comité d'entreprise :

Le site "www.carteloisirs-neige.fr" gère pour certains comités d'entreprise partenaires des associations l'abonnement automatique sur les achats des ressortissants de ces derniers.

En ce cas, selon des règles définies avec le CE concerné, le skieur paiera en ligne une partie du tarif demandé, l'autre partie étant ensuite facturée au comité d'entreprise.

5- Défaut de paiement

En cas de rejet de paiement, ACL pourra émettre un nouveau prélèvement.

Le cas échéant, elle mettra en demeure l'adhérent par courrier électronique ou postal de payer les sommes dues. Des pénalités de retard, égales au taux d'intérêt légal en vigueur à la date de la facture seront exigibles à compter du jour du défaut de paiement. Ces pénalités s'ajoutent au paiement du principal. Les frais bancaires liés au rejet de paiement seront facturés à l'adhérent.

Tout défaut de paiement entraînera de plein droit et sans notification préalable, la suspension de la (les) carte(s) du compte adhérent jusqu'à complet paiement des sommes dues. Par ailleurs, et à défaut pour l'adhérent de régler les sommes dues dans un délai de 15 jours suivant la mise en demeure, et sans contestation sérieuse des sommes facturées que l'adhérent principal porterait à la connaissance de ACL, la résiliation de (des) l'adhésion(s) du compte adhérent est prononcée de plein droit et sans nouvel avis. Toutes les consommations non encore facturées deviennent immédiatement exigibles. Les frais forfaitaires de recouvrement sont à la charge de l'adhérent.

6- Conditions d'utilisation du badge

L'utilisateur des badges Mont'Pass ou Alfi doit être en capacité de justifier à tout moment de son adhésion à la Carte Loisirs et de son identité. Il doit donc disposer avec lui de la Carte Loisirs de la saison en cours, et d'un justificatif d'identité durant tout le trajet effectué sur les remontées mécaniques, de l'aire de départ à l'aire d'arrivée.

Les stations sont autorisées à contrôler le skieur. En cas de fraude avérée, elles sont libres de saisir immédiatement le titre de transport et de facturer à l'utilisateur des pénalités. Les associations pourront résilier l'adhésion du skieur.

L'accès au domaine skiable est accordé exclusivement sur détection du badge Mont'Pass ou Alfi aux bornes d'accès et selon les périodes et horaires d'ouverture respectifs des remontées mécaniques. En cas de non présentation du badge Mont'Pass ou Alfi aux bornes des stations, l'accès aux remontées mécaniques sera refusé. En aucun cas, l'exploitant et/ou ACL ne pourront être tenus au remboursement ultérieur de l'achat de titres de transports effectué par l'adhérent et/ou le bénéficiaire résultant d'un oubli, d'une perte ou d'un vol.

7- Modification de l'identification de l'adhérent et/ou du bénéficiaire

En cas de changement d'adresse postale, d'adresse de messagerie électronique (e-mail), de carte bancaire ou de renouvellement de carte bancaire, l'adhérent s'engage à notifier à ACL la modification intervenue dans un délai maximum de 5 jours suivant ledit changement. La modification prendra effet au maximum 8 jours après réception de la notification, par ACL, des modifications intervenues. La modification sera à effet immédiat lorsque les modifications seront faites directement sur le site Internet. Le non-respect des dispositions qui précèdent ou la révocation par l'adhérent de l'autorisation de paiement par carte bancaire entraîne de plein droit la résiliation de (des) l'adhésion(s) du compte adhérent.

8- Perte ou vol du badge Mont'Pass

En cas de perte ou de vol du badge Mont'Pass, l'adhérent ou le bénéficiaire devra en informer ACL dans les meilleurs délais via le formulaire du site internet. L'adhérent pourra aussi déclarer la perte ou le vol dans l'une des associations du réseau ANCAV-SC. Le badge sera alors invalidé sous 24h (hors week-ends et jours fériés) et ne pourra définitivement plus être utilisé. Un courrier électronique (e-mail) sera adressé à l'adhérent et au bénéficiaire pour l'informer du blocage du badge Mont'Pass. Jusqu'au blocage effectif, toute journée consommée sera due. Pour obtenir un nouveau Mont'Pass, l'adhérent devra impérativement en faire la demande

à son association départementale. Le badge Mont'Pass remplacé sera facturé à l'adhérent par l'association.

9- Badge Mont'Pass défectueux

En cas de dysfonctionnement ou de défaillance technique du badge Mont'Pass lors de sa première utilisation dans un délai d'une semaine suivant l'achat du badge, ACL procédera, dans les meilleurs délais et à ses frais, au remplacement du badge Mont'Pass défectueux à compter de la restitution de ce dernier. Toutefois, si après vérification, la défectuosité du badge est imputable au bénéficiaire, ACL facturera à l'adhérent le coût de remplacement du badge Mont'Pass défectueux. La demande de remplacement du badge Mont'Pass défectueux doit être effectuée auprès de l'association départementale.

En cas de dysfonctionnement survenu au delà d'une première utilisation ou d'un délai d'une semaine suivant l'achat, le badge Mont'Pass sera remplacé aux frais du skieur.

10- Résiliation à l'initiative de ACL

ACL se réserve expressément le droit de procéder à la résiliation de plein droit d'une adhésion avant son échéance et de bloquer les badges Mont'Pass, en cas de non respect par l'adhérent et/ou l'un des bénéficiaires du compte adhérent de l'une des obligations mises à leur charge au terme des présentes conditions générales, notamment en cas de défaut de paiement, d'utilisation frauduleuse (non respect du caractère nominatif et personnel du badge), de déclarations frauduleuses ou falsification, de violation des dispositions des présentes conditions générales et des conditions générales d'utilisation des domaines, de comportement contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et ce, sans que l'adhérent ne puisse prétendre à un quelconque remboursement même partiel. Les associations du réseau ANCAV-SC se réservent le droit de refuser toute nouvelle adhésion à un adhérent dont l'adhésion a déjà fait l'objet d'une résiliation sur l'initiative de ACL.

11- Effets de la résiliation

En cas de résiliation, quel qu'en soit le motif, ACL facture les sommes non réglées dues au titre de l'adhésion, consommations incluses.

12- Réclamations

Toute réclamation doit être formulée auprès d'ACL dans les 15 jours suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation, via le formulaire de contact du site www.carteloisirs-neige.fr, et avant la fermeture de la station concernée.

Si ces délais ne sont pas respectés, la réclamation ne pourra pas être traitée.

13- Exploitants des remontées mécaniques

ACL revend les forfaits fournis par les exploitants de remontées mécaniques et les groupements suivants.

STATIONS DE SKI	EXPLOITANT DES REMONTEES MECA- NIQUES	SITE INTERNET
Aillons Margeriaz	SEM DES BAUGES	www.lesaillons.com
Albiez	SSDS	www.station-albiez.com
Alpe d'Huez	SOCIETE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE L'ALPE D'HUEZ ET DES GRANDES ROUSSE (SATA)	www.sataski.com
Arêches Beaufort	SEMAB DOMAINE SKIABLE D'ARÊCHES- BEAUFORT	www.areches-beaufort.com
Chamrousse	REGIE DES REMONTEES MECANIKES CHAMROUSSE	www.chamrousse.com
La Chapelle d'Abondance	SOCIETE D'EXPLOITATION LA CHAPELLE D'ABONDANCE (SELCA)	https://skipass.lachapelle74.com/fr/
Châtel	SAEM SPORTS ET TOURISME	www.skipass-chatel.com
Clusaz	SATELC- GROUPEMENT DES REMONTEES MECANIKES DE LA CLUSAZ	www.skipasslaclusaz.com
Le Collet	SAS LE COLLET	www.lecollet.com
Le Corbier	SATVAC	www.sybelles.skiperformance.com
Contamines Montjoie	SECMH	www.lescontamines.com
Courchevel	S3V	www.s3v.com
Crest Voland / Cohennoz	SPL CREST-VOLAND/COHENNOZ	forfait.crestvoland.com
Deux Alpes	SATA 2 ALPES	www.les2alpes.com
Dévoluy	DEVOLUY SKI DEVELOPPEMENT	www.ledevoluy.com
Grand Bornand	SAEM R.M. DU GRAND BORNAND	www.ski-legrandbornand.com

Manigod	MANIGOD LABELLEMONTAGNE	www.manigod.labellemontagne.com
Megève	REMONTEES MECANIKES DE MEGEVE	forfaits.megeve.com
Ménuires	SEVABEL (SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA VALLÉE DES BELLEVILLE)	www.lesmenuires.com
Méribel Centre	MERIBEL ALPINA S.A.S.	www.meribel.net
Méribel Mottaret	S3V	www.s3v.com
Norma Valfréjus	SOGENOR	www.la-norma.ski www.valfrejus.ski
Orcières	SEMILOM RESORT	https://pass.orcieres.com
Orelle / Val Thorens	SOCIETE DES TELEPHERIQUES D'ORELLE (S.T.O.R.) / SETAM	www.orelle.net www.valthorens.com
Orres	SEMLORE	www.lesorres.com
Portes du Mont Blanc	SEM LES PORTES DU MONT-BLANC	www.lesportesdumontblanc.fr
Pra Loup	REGIE PRA LOUP UBAYE 04	www.praloup.ski
Rosière	SAS DOMAINE SKIABLE LA ROSIERE (D.S.R.)	www.larosiere.ski
Saint Gervais / St Nicolas de V.	SOCIÉTÉ DES TÉLÉPORTÉS BETTEX MONT-D'ARBOIS (S.T.B.M.A.)	www.saintgervais.ski
Saint Sorlin d'Arves	SAMSO	www.sybelles.skiperformance.com
Sainte Foy en Tarentaise	SAINTE FOY TARENTEISE LOISIRS DEVELOPPEMENT	www.saintefoy-tarentaise.com
Saisies	SPL DOMAINES SKIABLES DES SAISIES	www.lessaisies.com
Savoie Grand Revard	RÉGIE DES DOMAINES SKIABLES SAVOIE GRAND REVAR	https://forfaits.savoiegrandrevard.com
Sept Laux	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION MONTAGNE ET LOISIRS DU GRÉSIVAUDAN SEMLG	www.les7laux.com
Serre-Chevalier	SCV DOMAINE SKIABLE	www.serre-chevalier.com
La Toussuire	SOREMET	www.sybelles.skiperformance.com
Val d'Allos	REGIE VAL D'ALLOS 04	www.valdallos.ski
Valloire	SEM VALLOIRE	skipass.valloire.com
Valmeinier	SEMVAL	www.skipass-valmeinier.com
Valmorel	DOMAINE SKIABLE DE VALMOREL S.A.S.	www.valmopass.com
Vars	SEM SEDEV	www.vars.com

14- Informatique et libertés

Confidentialité des données :

Les données nominatives fournies par le client sont intégrées dans le fichier clients de l'association ACL géré par le prestataire ALPILINK. Les informations recueillies lors de la souscription de l'adhérent ont un caractère obligatoire et sont indispensables à la délivrance des forfaits. Ces informations sont destinées à l'usage de l'association ACL, responsable du traitement, à des fins de gestion administrative, commerciale et de communication.

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, le client dispose à tout moment d'un droit d'accès et de rectification. Pour exercer ce droit, il suffit de prendre contact avec l'association ACL.

Suite aux commandes passées sur le site, les stations de ski reçoivent les informations suivantes : nom, prénom, date de naissance des skieurs, ainsi que le contenu de la commande. Ces informations sont indispensables aux stations afin qu'elle puisse vérifier la bonne utilisation des forfaits achetés.

Elles ne reçoivent en aucun cas les coordonnées téléphoniques, mails, et postales du skieur.

Les informations concernant les commandes passées peuvent être transmises aux associations du réseau ANCAV-SC. Ces dernières peuvent les utiliser dans le cadre des activités des associations.

Pour les skieurs qui sont rattachés à un comité d'entreprise (ou collectivité assimilée), les informations concernant leurs commandes peuvent être transmises à leur CE en justificatif des abondements facturés au CE. Ce dernier peut utiliser ces données dans le cadre de ses activités.

En ce qui concerne les données renseignées lors d'achat d'assurances, celles-ci sont transmises au courtier en assurances WTW, afin qu'ils puissent les utiliser pour le traitement des dossiers de sinistres déclarés.

En aucun cas, les données personnelles ne sont vendues à des tiers pour des usages commerciaux.

15- Assurance

Pour la distribution des produits d'assurances ski / sports et loisirs proposées sur ce site, l'Association Coordination des Loisirs (ACL) est en cours d'immatriculation à l'Orias (www.orias.fr) en tant que Mandataire d'Intermédiaire d'Assurance (MIA) à titre accessoire, et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest, 75009 Paris.

ACL intervient dans le cadre d'un mandat délivré par ORION TICKET NEIGE (ORION-TN), société coopérative d'opérateurs de domaines skiables et partenaires de la montagne, identifiée par le n° SIREN 348 924 754 et elle-même immatriculée à l'Orias sous le n°19004917.

Les produits distribués par ACL font partie d'un contrat d'assurance collectif à adhésion individuelle facultative dit "contrat Assur'Glisse",

- souscrit par ORION TICKET NEIGE pour ses mandataires,
- auprès de l'assureur MUTUAIDE ASSISTANCE,
- avec l'intermédiation du courtier en assurances WTW France (service WTW MONTAGNE),
- au bénéfice des pratiquants individuels de sports et loisirs notamment en montagne, et en particulier le ski.

Ces produits ne peuvent pas être souscrits séparément d'un titre de type forfait de ski / pass d'activité sportive ou de loisirs, ou d'une Carte Loisirs ANCAV-SC, dont ils constituent des options.

Ils sont réservés aux adhérents porteurs d'une Carte Loisirs en cours de validité.

WTW Montagne (<https://montagne.wtwco.com/>) est l'interlocuteur principal des clients assurés.

Chaque souscripteur est invité à vérifier avant de souscrire un contrat d'assurance qu'il ne dispose pas déjà de garanties équivalentes au titre d'un autre contrat.

Les données renseignées lors de l'achat seront vérifiées suite aux déclarations des sinistres. L'assureur se réserve le droit de refuser les prises en charge en cas d'erreurs ou de fraudes dans les données renseignées.

16- Droits de propriété intellectuelle

La mise en place de liens hypertexte vers le site sans autorisation expresse d'ACL est interdite.

17- Respect des mesures sanitaires

Dans le cadre d'un état d'urgence sanitaire, les stations de ski peuvent mettre en place des dispositions particulières répondant aux prescriptions sanitaires réglementaires. Il s'agit notamment de mesures d'hygiène et de distanciation physique telles que l'obligation du port d'un masque ou la mise en place d'un pass

sanitaire pour accéder à certaines infrastructures.

Tout titulaire d'un titre de transport est tenu de respecter ces prescriptions réglementaires et mesures sanitaires. Avant d'acheter sur ce site internet, il revient donc à chaque utilisateur de s'assurer qu'il est en mesure de respecter les consignes sanitaires demandées par la station concernée par l'achat. Les stations de ski sont autorisées à pratiquer des contrôles afin de s'assurer du bon respect des consignes sanitaires.

Aucun remboursement ne sera possible si l'utilisateur ne peut pas utiliser le forfait acheté en raison d'un non respect des consignes sanitaires.

18- Relation clients

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser à :
A.C.L.

Parc d'activités Côte Rousse 180 rue du Genevois

73000 CHAMBERY

Tél. : 04.79.70.43.34

E-mail : contact@carteloisirs-neige.com

19- Dispositions diverses

ACL se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales. Ces modifications seront immédiatement disponibles sur le site internet et applicables. En cas de refus par l'adhérent des modifications apportées, celui-ci pourra procéder à la résiliation de son adhésion dans les conditions définies à l'article 10 ci-avant.

Les présentes conditions générales sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français. A défaut de règlement amiable, les différends seront portés devant les Tribunaux compétents.